



## 2. Le véhicule déclaré

### 2.1. Numéro d'immatriculation

Le numéro d'immatriculation du véhicule est :

### 2.2. Date (à remplir obligatoirement)

Date mise hors d'usage

/  /

**La déclaration ne sera effective qu'après renvoi du signe distinctif fiscal en nos services**

## 3. Signature

Je déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent document sont exacts et complets.

**Date :**  /  / 20

**Signature :**

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous aux pages Fiscalité du Portail Wallonie ([www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)).